

"Sinon, ce projet serait parti ailleurs" : une dérogation pour permettre à Airbus de s'agrandir sur 18 hectares à Toulouse

Malgré la loi sur l'artificialisation des sols, l'État a autorisé l'avionneur européen à étendre différents sites. Une nécessité économique pour répondre aux milliers de commandes.



Par Julie Rimbert
Le 14 octobre 2025 à 09h41

Pour produire les 7 000 exemplaires d'A320neo et A321neo, Airbus a lancé la construction de plusieurs hangars de stockage, d'un deuxième centre de livraison et d'un hall de peinture. LP/ Remy Gabalda

Pour répondre aux nombreuses commandes, les sites d'Airbus à Toulouse ont obtenu l'autorisation de l'État de s'agrandir sur près de 18 hectares. Depuis plusieurs semaines, le chantier a débuté sur les sites de l'avionneur européen à Colomiers et Cornebarrieu, afin de lui permettre d'augmenter sa capacité industrielle.

Alors que la loi Climat et Résilience votée en 2021 prévoit de réduire de moitié l'artificialisation des sols, ces travaux d'Airbus ont néanmoins été validés avec une autorisation exceptionnelle pour ce projet d'intérêt national, soutenu notamment par Jean-François Portarrieu, député de Haute-Garonne (affilié au parti Horizons) pour conserver l'excellence du secteur aéronautique en région toulousaine.

"J'ai voté cette loi Climat et Résilience et je la revoterais si je le devais mais il faut aussi être pragmatique en n'opposant pas écologie et économie le parlementaire. Elle prévoit une petite enveloppe pour que 10 % de la surface à artificialiser jusqu'à 2031 soit réservée à des projets d'intérêt national. Elle comprenait des projets du secteur nucléaire, de l'industrie pharmaceutique mais pas Airbus. Donc, j'ai plaidé pour obtenir leur intégration."

7 000 A320neo et A321neo à produire

Pour permettre à l'avionneur de produire les 7 000 exemplaires d'A320neo et A321neo, Airbus a lancé la construction de plusieurs hangars de stockage, un deuxième centre de livraison et un hall de peinture. Le chantier vise aussi à augmenter la cadence de production de l'A350 et l'A330 avec de nouveaux hangars de stockage.

"La production d'avion nécessite des hangars et donc une artificialisation obligatoire mais si nous avons dit à Airbus qu'il ne pouvait pas se développer, ce projet serait parti ailleurs, poursuit le député. Ce n'est pas toujours l'économie qui l'emporte sur l'écologie mais l'aéronautique, c'est le premier moteur de l'économie toulousaine."

"Ces projets ont été considérés par l'État comme projets d'envergure nationale ou européenne car présentant un intérêt général majeur, précise de son côté Airbus qui assure avoir "travaillé avec les services de l'État pour se conformer à la loi et minimiser son impact environnemental". L'avionneur précise que le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel d'Occitanie a rendu un avis favorable.

Répartis sur 700 hectares autour de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, les sites de l'avionneur emploient près de 27 000 salariés. Depuis la mise en service de l'usine Jean-Luc Lagardère à Blagnac en 2004, c'est le plus important projet d'agrandissement d'Airbus. Les travaux doivent s'achever en 2028.